

l'empire de Dieu, et qu'il jugera les actes de la politique aussi bien que les autres actes de la vie humaine.

Malheur donc au gouvernement qui prétend régner sans Dieu ; malheur au peuple qui, dans l'exercice de ses droits politiques, oublie Dieu, et méconnaît ses lois saintes ; malheur aux hommes par qui un tel scandale arrive ; et malheur aussi à vous, si vous vous laissez entraîner à un pareil scandale.

Vous le voyez, N. T. C. F., nous sommes loin de vouloir vous contester cette liberté et cette indépendance dont vous jouissez, en ce qui concerne le choix de vos représentants, soit dans la Législature, soit dans nos municipalités. Au contraire, nous sommes prêt à les proclamer aussi haut que tout autre citoyen, et à les défendre avec vous contre tous. Nous vous en félicitons, et nous nous en réjouissons sincèrement ; car cette liberté est bonne et précieuse : elle vous embellit ; elle vous donne une part dans le gouvernement de votre pays ; elle garantit vos droits ; c'est pour vous une source de paix, de prospérité et de bonheur, si vous savez en user.

Loin de nous donc la pensée de blâmer cette liberté et cette indépendance que vous chérissez à bon droit ; ou de souhaiter qu'elles soient restreintes. Ce que nous déplorons, ce que nous sommes obligé de condamner, c'est l'abus déplorable qu'on en fait ; ce sont les excès criminels auxquels on se porte, au nom de cette liberté, comme si elle autorisait à fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines ; abus et excès qui ne peuvent manquer d'attirer la colère de Dieu sur vous.

Nous vous conjurons donc, N. T. C. F., de vous souvenir que Dieu jugera un jour vos élections, qu'il vous demandera un compte rigoureux, et des intentions que vous y aurez portées, et des suffrages que vous y aurez donnés, et de la manière dont vous vous y serez conduits.

Comprenez bien que le droit d'élire vos représentants ne vous a pas été donné pour faire le mal, mais pour faire le bien. Le bien que vous devez vous proposer dans les élections, c'est le bien public. Ainsi votre droit d'électeurs vous impose un devoir, et un devoir d'une haute importance. En même temps que la Constitution vous donne la liberté de choisir vos Mandataires, Dieu vous fait une obligation de n'user de cette liberté que dans la vue du bien public, et de ne donner vos suffrages qu'à des hommes capables de le procurer et sincèrement disposés à le faire.

De là suit une autre obligation pour vous : celle de vous appliquer à bien connaître ceux qui se portent comme candidats aux élections, et qui briguent vos